

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le moins que l'on puisse dire c'est que 2019 sera une année particulièrement difficile pour les foyers à revenu modeste yverdonnois. En effet, suite à la désormais habituelle hausse des primes d'assurance maladie, vient s'ajouter coup sur coup l'introduction généralisée des macarons et celle de l'introduction d'une taxe forfaitaire pour l'élimination des déchets.

La commission, consciente de l'impacte de cette hausse d'impôt particulièrement injuste, a souhaité, à l'unanimité, trouver des solutions permettant de redistribuer un montant substantiel pour des mesures sociales. Pour ceux d'entre vous qui n'étaient pas encore présents lors de l'introduction de la taxe au sac, je souhaite expliquer que cette taxe avait été accompagnée par des mesures permettant de redistribuer un montant équivalant à environ 40% du produit dégagé. Les 2 mesures phares étaient l'abandon de la taxe non-pompier et l'introduction des bons familles.

Je vais développer la notion d'impôt particulièrement injuste. Si nous devons financer le montant mis au budget soit 2'200'000 par l'impôt sur le revenu cela nécessiterait une hausse d'environ 3 points. Nous avons pris la peine de faire le calcul et les résultats montrent qu'il faut dépasser les seuils suivants pour que la taxe soit plus coûteuse que l'impôt :

- Pour une personne seule 52'000 brut/an
- Pour une famille de 4 personnes 115'000 brut/an ce qui représente tout de même un revenu cumulé d'environ 8600.—net/mois

J'en profite pour signaler que la baisse d'impôt votée par le Grand Conseil vaudois ne comblera pas l'effet de la taxe pour ces catégories-là. Nous n'avons pas pris le temps de faire ces estimations, mais il pourrait être intéressant de calculer à partir de quels revenus cela se compense.

Ce soir on apprend que si on amende ce règlement, il ne sera pas possible de l'introduire pour 2018 et que, du coup, la Municipalité perdra le montant de 2'200'000 mis au budget pour 2018. Sur ce point je souhaite dire :

- Il s'agit d'un montant prévisionnel

- Le budget total pour 2018 était d'environ 244'000'000 ce qui signifie que la perte représente 0.9%
- Le budget pour 2017 était déficitaire pour un montant de 2'246'345 et que les comptes ont finalement mis en évidence un léger bénéfice provenant, notamment, d'une augmentation des recettes fiscales de 2,31 millions. Ce chiffre provient du CP de la Municipalité.

Concernant les amendements de la commission, je souhaite vous rappeler qu'ils représentent 50% du produit de la taxe. Les chiffres annoncés précédemment sont à diviser par 2 soit environ 0.45% du budget 2018. Il va de soit que je ne partage pas les conclusions de la commission des finances lorsqu'elle affirme que nous ne pouvons pas nous permettre cette dépense. Si notre ville n'est plus capable de mettre 0.45% de son budget pour des mesures d'accompagnement pour les catégories les plus fragiles de nos habitants, j'ai quelques soucis pour notre avenir.

Mon objectif n'est pas de mettre la Municipalité dans l'embarras et, sous réserve que les autres commissaires soient d'accord, je propose de demander au président de retirer tous les amendements. L'avantage de cette manière de procéder et que l'entrée en vigueur de cette taxe pourra se faire cette année déjà et que la redistribution attendue se négociera entre les différents groupes politiques et, nous l'espérons, pourra atteindre un montant équivalent à 50% du produit de la taxe.